



16 propositions de SOS Forêt Dordogne remises au Conseil Départemental le 5 septembre 2022

Au niveau départemental

- ✓ **faire évoluer le discours officiel du département afin de prendre en compte les conséquences du changement climatique en cours** : l'heure n'est plus au soutien systématique et inconditionnel aux industriels qui mettent en péril sols, paysages et biodiversité. Il est temps de sortir du seul référentiel productiviste à court terme et de soutenir des pratiques plus respectueuses du bien commun qu'est notre environnement de façon à préserver l'avenir de nos enfants et petits-enfants :
- x faire évoluer le Plan Départemental Forêt Bois (cf. <https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/developpement-economique/soutien-a-la-foret-et-a-la-filiere-bois/aide-a-la-sylviculture>)
 - en cessant de diffuser le chiffre de 50 000 ha de châtaigniers dépérissants, chiffre dont même la DDT ne connaît ni ne cautionne l'origine : un chiffrage qui semble n'être que prétexte aux coupes rases massives
 - en finançant une étude sérieuse et objective sur la quantité de châtaigniers dépérissant
 - en prenant un peu de distance avec le discours unique et lénifiant du Centre Régional de la Propriété Forestière, de l'interprofession FIBOIS Nouvelle Aquitaine, de l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers et en ouvrant la communication officielle et les soutiens financiers à des conceptions alternatives telles que la sylviculture douce à couvert continu
- x ouvrir les organes départementaux officiels de communication, tels que Vivre en Périgord, à des discours alternatifs et pluriels comme celui porté – entre autres acteurs – par SOS Forêt Dordogne
- ✓ **cesser de financer les regroupements de parcelles** qui favorisent l'intervention d'entreprises aux pratiques délétères, qui incitent à la mécanisation et à l'usage d'engins forestiers inappropriés au détriment des sols forestiers et de la biodiversité.
- ✓ **limiter le développement des centrales biomasse** aux capacités des forêts locales car il est irraisonnable de penser que la biomasse est éternellement renouvelable, d'autant que les principales victimes de cette industrie du bois énergie, sont les peuplements feuillus.
- ✓ **aider les communes souhaitant acquérir du foncier boisé** afin de leur garantir une gestion adaptée à la nécessaire diversification des essences et des âges sur une même parcelle

- ✓ **privilégier l'attribution de financements à des acteurs professionnels plus respectueux des pratiques de sylviculture douce** : il y a là un enjeu économique important, susceptible de créer et relocaliser de nombreux emplois, pour peu que cette démarche soit également appuyée par la Région, dans le cadre de la carte de formations ; des formations pourraient être ouvertes en lycée professionnel ou MFR pour valoriser ces métiers difficiles mais importants pour les années à venir ; il s'agira de veiller alors à l'adaptation du recrutement des formateurs et de fixer des objectifs d'apprentissage de la sylviculture douce à couvert continu
- ✓ **instaurer un mécanisme de reversement compensatoire au profit de propriétaires de forêts à fort intérêt écologique**
- ✓ **soutenir la réouverture de scieries locales**, afin que les bois périgourdins, richesse locale incontestable, soient exploités en Dordogne
- ✓ **consulter les acteurs du tourisme local**, dépendant de l'attractivité du département, lors de l'élaboration de la politique départementale d'aménagement du territoire
- ✓ **prendre en compte la nécessité de laisser les forêts diversifiées jouer leur rôle de régulation et purification de l'eau**, dans le cadre de la gestion de l'eau et du foncier (préservation des ripisylves, notamment)
- ✓ **s'engager dans un partenariat** entre pouvoirs publics, administrations, fédérations et associations pour élaborer une **Charte Départementale Pilote pour l'Amélioration Forestière en Dordogne**
- ✓ **mieux prendre en compte le risque incendie** déjà très présent dans le département et fortement accentué par la plantation massive et irraisonnée de conifères , en infléchissant la tendance actuelle d'industrialisation et de mécanisation de nos forêts, en revenant à une gestion plus diversifiée (cf. financement) en veillant aux possibilités de circulation et de cloisonnement, en réhabilitant les anciens chemins (chemins ruraux, chemins d'exploitation), en limitant les constructions et aménagements touristiques au sein des entités forestières et en appliquant la réglementation en matière de débroussaillage.
- ✓ **mieux soutenir (et financer) les associations de DFCI** (outre la création et l'entretien de pistes, veiller à celui des ponts, des points d'eau, ...)
- ✓ **impulser des actions éducatives d'information et de prévention des incendies** dans les collèges par des moyens dédiés (éducation des futurs citoyens par des animations, concours, etc.)
- ✓ **créer des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dignes de notre département** (4 ENS en Dordogne pour un total approximatif de 500 ha alors que le Lot voisin a développé 35 ENS totalisant 8300 ha)
- ✓ **classer en ENS les forêts naturelles et les étangs de la Double** qui sont en ZNIEFF ou en zone Natura 2000, ces deux dernières appellations n'étant pas des statuts protecteurs
- ✓ **créer des zones forestières en libre évolution** en s'appuyant sur les trames vertes et bleues, en association avec la Région et les propriétaires privés et publics, dans le but

d'instaurer avec les forestiers et les naturalistes des relais favorables à une faune et une flore variée, préservant ainsi la naturalité et la biodiversité liée aux vieux arbres et au bois mort

- ✓ **créer un comité d'étude et de suivi scientifique de la biodiversité à l'échelle départementale** (un tel comité existe déjà dans 15 départements)

Saint Germain du Salembre, 1^{er} septembre 2022